



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la session ordinaire de son conseil tenu lundi, le sixième jour du mois de novembre deux mille vingt-et-trois, le règlement numéro 305.112023 modifiant le règlement numéro 305.052016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Toute personne qui le désire peut consulter le règlement 305.112023 au bureau de la municipalité ou en faire la demande par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com ou par téléphone au 450-296-4467 et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.

La directrice générale/greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel

Je soussignée Sophie Bélair Hamel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS entre huit et dix-sept heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/ greffière-trésorière